

Livret A : une rémunération historiquement basse

A partir du 1^{er} février, le taux du placement préféré des Français passera de 0,75 % à 0,5 %

Maintenir la rémunération du Livret A à 0,75 % ? Ce serait à la fois « irresponsable et incohérent », a déclaré, mercredi 15 janvier, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, au *Parisien Aujourd'hui* en France.

C'est donc la fin du suspense : le gouvernement appliquera bel et bien la nouvelle formule de calcul, sans coup de pouce. A compter du 1^{er} février, il baissera le taux du Livret A à 0,5 %, net d'impôt et de prélèvements sociaux, a minimisé Bruno Le Maire. Ce sera toutefois bien sûr plus pour qui atteint les plafonds de versement de ces deux placements, fixés respectivement à 22 950 euros et 12 000 euros ; cet épargnant doit s'attendre à une perte de 87 euros sur un an.

Malgré le retour de l'inflation, voilà quatre ans et demi que la rémunération du Livret A n'avait pas bougé. Notamment parce que le gouvernement l'avait gelée en début de quinquennat, avant de fixer une nouvelle formule de calcul prenant en compte l'inflation et les taux interbancaires à court terme des six derniers mois, et garantissant un taux minimal de 0,50 %. Une formule qui protège moins l'épargnant de l'inflation que la précédente. Pour sa première application, le 1^{er} février,

ce nouveau calcul aboutit à un taux très faible, 0,23 %. En cause, notamment, des taux interbancaires négatifs, a expliqué mercredi soir, dans un communiqué, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, qui était chargé, comme de coutume, d'effectuer le calcul. C'est donc le taux plancher de 0,50 % qui est finalement retenu.

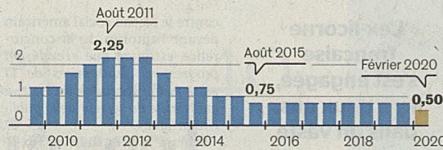
« Les prévisions d'inflation pour 2020 ne laissent pas anticiper aujourd'hui de facteurs significatifs de hausse, et les taux d'intérêt monétaires devraient rester durablement bas. Ces deux facteurs

Pas de fiscalisation des anciens PEL

Les intérêts engrangés sur les plans d'épargne logement ouvrent à partir de 2018 sont soumis à l'impôt sur le revenu. Ce n'est en revanche pas le cas pour les PEL souscrits avant, dès lors qu'ils ont moins de 12 ans. Un avantage menacé ? « Non, ce ne sont que des rumeurs. Il n'y a pas, à Bercy, de réflexion pour changer la fiscalité des anciens PEL », démentent les services du ministre de l'économie. Bruno Le Maire a, par ailleurs, assuré au *Parisien*, mercredi 15 janvier, qu'il n'était pas non plus question de revenir sur les anciens taux de rémunération du PEL, supérieurs au 1 % valable pour les ouvertures actuelles (taux inchangé en février 2020). Ces plans, détenus par plus de 14 millions d'épargnants pour un encours de 276 milliards d'euros fin 2018, présentent en effet la particularité de se voir appliquer le taux d'intérêt en vigueur à leur souscription. Quel que soit leur âge, ils sont sujets aux prélèvements sociaux.

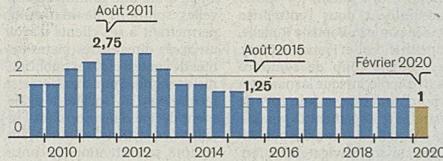
Evolution du taux du livret A

En %, net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux



Evolution du taux du livret d'épargne populaire (LEP)

En %, net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux



Evolution du taux d'inflation

Progression de l'indice des prix à la consommation en moyenne annuelle, en %



Evolution du taux du plan d'épargne logement (PEL)

En %



Infographie : Le Monde • Sources : Légifrance, Service public, Banque de France, Insee

Cela représente une perte de 1 euro d'intérêts par mois pour qui détient 4 800 euros sur son livret

tements techniques, et non plus de grande décision politique », dans la mesure où il est désormais prévu que « le taux puisse évoluer par petits pas de 0,10 point, et non plus, comme avant, systématiquement par tranches de 0,25 point ».

Une dépolitisation du processus pas facile à faire accepter, alors que la première application de la formule s'invite en plein conflit social d'envergure. D'ailleurs, plusieurs élus de la majorité avaient plaidé ces derniers temps pour le statu quo à 0,75 %, à l'instar du député La République en marche (LRM) du Val-d'Oise Aurélien Taché. « On entend qu'une baisse de 0,25 point constituerait une faible perte pour l'épargnant, mais comme pour celle de 5 euros des allocations logement, il s'agit de signaux et il y a des gens pour qui c'est important. »

Pas de quoi néanmoins détourner les épargnants hexagonaux du sacro-saint Livret A, qui abrite désormais près de 300 milliards d'euros, analyse Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. « Le rendement réel, donc corrigé de l'inflation, est déjà négatif, en moyenne annuelle, depuis 2017. Cela n'a pas empêché les encours de continuer à gonfler depuis. On observe une déconnexion entre la collecte et les taux de rémunération de ce placement, comme d'ailleurs des livrets ordinaires », souligne-t-il, précisant s'attendre « peut-être à quelques mois de moindre collecte avant que celle-ci retrouve rapidement son niveau ».

Malgré un taux déjà très bas, le Livret A s'approprie à enregistrer en 2019 sa meilleure année depuis 2012, avec une collecte nette (les dépôts moins les retraits) de plus de 14 milliards d'euros sur les onze premiers mois.

Bien trop, semble-t-il, pour Bruno Le Maire, qui a profité de son entretien au *Parisien* pour faire passer un message aux ménages : « Diversifiez votre épargne ! » Et de citer, pour un horizon de placement à plus long terme, l'assurance-vie Eurocroissance (conçue comme une intermédiaire entre les fonds en euros, au

Actée en 2018, la nouvelle formule de calcul vise à donner un coup de pouce financier aux organismes de logement social

capital garanti, et les unités de comptes, soumises aux fluctuations du marché), le plan d'épargne en actions (PEA) et le nouveau Plan d'épargne retraite (PER).

Autre taux qui devrait évoluer le 1^{er} février : celui du Compte épargne logement (CEL), qui passerait de 0,50 % à 0,25 %, sa formule de calcul voulant qu'il soit « égal aux deux tiers du taux des Livrets A, arrondi au quart de point le plus proche ».

Le LEP mieux loti

Une baisse est également à attendre pour le taux du Livret d'épargne populaire (LEP), de 1,25 % à 1 %. La formule de calcul prévoit dans ce cas de retenir le chiffre le plus élevé entre l'inflation et le taux du Livret A majoré de 0,5 point.

Avec son exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, le LEP accessible uniquement sous conditions de ressources, demeure mieux loti que les autres livrets réglementés. Il est attractif sur le papier, mais demeure sous-utilisé. En effet, le nombre de LEP et les sommes totales placées diminuent chaque année ou presque.

« Il n'y a que sept millions de LEP pour 40 milliards d'euros d'encours », déplore le ministre de l'économie, alors que « 40 % des ménages » pourraient, selon lui, en ouvrir un. Afin d'y remédier, un courriel a notamment été envoyé en 2019 par l'administration fiscale, pour informer les personnes éligibles de l'existence de ce dispositif, ont indiqué les services du ministre au *Monde*.

Selon l'Observatoire de l'épargne réglementée, la moitié des personnes éligibles au LEP, mais qui n'en détient pas, ont un Livret A. Et placent donc sur ce dernier des sommes « à un taux moins attractif que si elles étaient déposées sur un LEP ». ■

AURÉLIE BLONDEL ET VÉRONIQUE CHOCRON